

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 28 septembre 2016 à 20 heures 00

L'An deux mille seize, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – Mme DERUERE – Mme BOURGIS – M. GARY – Mme BOUCHER – M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents : M. MOUFLIER – Mme VIOLIER.

Représentés : M. MOUFLIER par pouvoir à Mme GROGNET
Mme VIOLIER par pouvoir à Mme LANCO

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. LOBBE Joël a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation d'un montant de 860,66 € versée par SMACL Assurances, assureur communal, correspondant au montant des travaux réglés par la commune pour la réparation du mur d'enceinte de l'École du Centre Rue Roosevelt, endommagé par un véhicule de livraison.

4. Fournitures scolaires et entrées de piscine des élèves d'ANNOIS – Année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement d'une somme de 876,35 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des 17 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire de FLAVY-LE-MARTEL au cours de l'année scolaire 2015/2016, d'autre part le règlement d'un montant de 138 € au titre des entrées de piscine.

5. Rapports d'activités 2015 du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé et de l'USEDA

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités pour l'exercice 2015 présentés par le Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé et par l'USEDA.

6. Révision du loyer du logement communal N° 5 rue du Petit Détroit et autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires

Madame le Maire expose que les travaux de rénovation de ce logement sont en cours d'exécution et qu'il y a lieu de prendre dès maintenant les dispositions administratives préalables à la location de cet immeuble.

Ce logement a fait l'objet en 1997 d'une convention entre la Commune et l'État permettant aux occupants de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement.

En application de ladite convention, le loyer mensuel maximum autorisé est de 391,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer au montant plafond soit 391,58 € le nouveau montant mensuel du loyer et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sous la forme administrative avec le ou les locataires qui seront retenus.

7. Réfection de la Rue des Juifs et de l'Impasse de la Grimousselle – Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec l'ADICA

Le Conseil Municipal sollicite le concours de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mener à bien cette opération.

Le coût prévisionnel de cette prestation est fixée à 3 680 € H.T.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'ADICA.

8. Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privé recrutés dans le cadre des Contrats Unique d'Insertion ou d'Emploi d'Avenir doivent désormais bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 200 € à un agent en Contrat Unique d'Insertion, représentant la contribution financière de la collectivité à l'action de formation choisie par l'intéressée.

9. Budget 2016 : décisions modificatives de crédits

La commune bénéficiant d'une attribution du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales plus importante que celle prévue initialement au budget primitif 2016, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire ci-après détaillée :

1 – Section de Fonctionnement

- Recettes

- Article 7325 : « Attribution du Fonds National de Péréquation de Ressources Intercommunales et Communales » = + 16 000,00 €

- Dépenses

- Article 023 : « Virement de la Section d'Investissement » = + 16 000,00 €

ce qui porte le total des dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à 1 241 197,00 €.

2 – Section d'Investissement

- Recettes

- Article 021 : « Virement de la Section de Fonctionnement » = + 16 000,00 €

- Dépenses

- Articles 2158-359 : « Réalisation d'une réserve incendie » = + 16 000,00 €

ce qui porte le total des dépenses et recettes de la Section d'Investissement à 1 095 647,00 €.

10. Résiliation du bail de location du logement communal sis au N° 2 Place du Général de Gaulle – Autorisation au Maire d’ester en justice

Madame le Maire expose à l’Assemblée que le contrat de location de l’immeuble communal sis au N° 2 Place du Général de Gaulle (attenant à l’École du Centre) stipule que le preneur s’engage à ne jamais laisser pénétrer dans le logement ni dans la cour privative des animaux dangereux, notamment des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Or, les locataires de ce logement ont fait l’acquisition en mai dernier d’un chien Type American Staffordshire Terrier classé en 2^{ème} catégorie.

Malgré les courriers qui leurs ont été adressés, les locataires n’ont toujours pas pris à ce jour les dispositions nécessaires pour se séparer de cet animal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 4 abstentions (Élus de la Liste Citoyenne pour l’Avenir de FLAVY) d’autoriser Madame le Maire à engager une procédure de résiliation du bail de location devant le Tribunal compétent et d’effectuer toutes les démarches nécessaires pour l’accomplissement de cette procédure.

Monsieur BRUNEL tout en ne remettant pas en cause la procédure, explique le vote du groupe par le refus de l’associer dans une commission municipale aux décisions d’attribution des logements communaux et déplore l’absence d’informations en ce domaine.

Madame le Maire répond à Monsieur BRUNEL qu’en effet il connaît la procédure et que l’attribution des logements communaux est le fait du Maire.

L’attribution des logements se fait toujours sur des critères sociaux et avec l’avis des adjoints suivant les demandes.

Informations diverses

*** Marchés A Procédure Adaptée – Travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente (1^{ère} phase)**

Madame le Maire rend compte à l’Assemblée des décisions prises en matière de marchés publics concernant l’affaire rappelée en objet :

- Lot N° 1 « Terrassement – Démolitions – Gros-oeuvre - Canalisations »
JARDI’BAT
43bis rue Calixte SOUPLET
02100 SAINT-QUENTIN
57 899,07 € H.T soit 69 478,88 € T.T.C
- Lot N° 2 « Désamiantage – Charpente – Étanchéité – Couverture »
SARL DUBOIS Émile
38 rue de SAINT-QUENTIN
02100 FAYET
18 504,70 € H.T soit 22 205,64 € T.T.C
- Lot N° 3 « Menuiseries aluminium - Serrurerie »
SN Les Fermetures du Riez
192 rue du Président J.F KENNEDY
02100 SAINT-QUENTIN
21 400,00 € H.T soit 25 680,00 € T.T.C
- Lot N° 4 « Ascenseur »
A2A Alternative Ascenseurs
10 rue des Létis
51430 BEZANNES
18 300,00 € H.T soit 21 960,00 € T.T.C

- Lot N° 5 « Plâtrerie – Menuiseries bois »
SARL PETITNIOT Frères
107 rue André BRULE
02520 FLAVY-LE-MARTEL
34 000,00 € H.T soit 40 800,00 € T.T.C
- Lot N° 6 « Plomberie – Chauffage – Matériel office »
SAS BOUTROY – CHARALAMBOUS
Rue de la Gare
02800 VERSIGNY
41 172,37 € H.T soit 49 406,84 € T.T.C
- Lot N° 7 « Électricité »
JD Électricité
13 rue de REGNY
02240 SISSY
19 400,00 € H.T soit 23 280,00 € T.T.C
- Lot N° 8 « Carrelage - Faïences »
SARL JARDI'BAT
43bis rue Calixte SOUPLET
02100 SAINT-QUENTIN
14 094,88 € H.T soit 16 913,86 € T.T.C
- Lot N° 9 « Peinture »
SARL E.G.E.P.P
106 Chemin d'Harly
02100 SAINT-QUENTIN
11 000,00 € H.T soit 13 200,00 € T.T.C

* Madame Magali DAVERTON a été nommée Sous-Préfet de SAINT-QUENTIN depuis le 12 septembre 2016.

* Il a été sollicité une autorisation d'occupation de voirie Place du Général de Gaulle le samedi de 17 h 00 à 21 h 30 pour un véhicule « camion-pizza ».

Compte-tenu de la fermeture définitive de la Pizzeria, un avis favorable a été délivré.

* Communication est faite à l'Assemblée de la carte de remerciements adressé par M. Francis RENARD et Mme Pascale LECLERCQ suite à leur mariage célébré le 30 juillet dernier.

* L'Union des Maires de l'Aisne propose des séances de formation réservées aux élus locaux (fiches d'inscription disponibles en Mairie).

* L'Association « Tominou Cats », parrainée par la Fondation « 30 Millions d'Amis », propose qu'une convention soit passée avec la Mairie afin de stériliser et identifier les chats errants sur le territoire communal.

Une copie de cette convention a été demandée auprès de la Ville de CHAUNY.

* Le logement communal sis au N° 68 rue André BRULE est loué depuis le 1^{er} juin dernier à une famille monoparentale avec 2 enfants.

Concernant le logement N° 5 rue du Petit Détroit qui fait actuellement l'objet de travaux de rénovation, une demande de location a été déposée en Mairie.

*** Travaux Salle polyvalente**

Après quelques errements et retards d'exécution pendant les vacances d'été, les travaux sont repartis de plus belle : office achevé – petite salle du rez-de-chaussée réutilisable dès la semaine prochaine.

En attente d'exécution la réalisation des nouveaux sanitaires, la cage d'ascenseur et la réfection de l'escalier.

*** Réalisation d'un égout pluvial Rue Churchill**

Suite à la délibération adoptée le 15 juin dernier par le Conseil Municipal, des contacts ont été établis avec plusieurs entreprises pour la réalisation des travaux ainsi qu'avec les services de la Voirie Départementale en vue de l'établissement d'une convention de passage sur le domaine public départemental.

*** Bâtiment Services Techniques**

Suite à la dernière entrevue avec l'architecte, le dossier de demande de permis de construire sera déposé très prochainement en Mairie.

*** Journal Électronique d'Informations Municipales**

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs en association avec plusieurs communes environnantes intéressées également par l'installation de cet équipement.

*** Personnel communal**

- Un agent administratif, actuellement en congé de maladie jusqu'à la fin du mois d'octobre, a été remplacé par un agent contractuel ;
- D'autre part, en raison de l'indisponibilité à long terme pour raison de maladie d'un agent du service technique, il a été procédé au recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion à raison de 20 heures/semaine ;
- Le départ d'un agent en Emploi d'Avenir arrivé au terme de son contrat au 31 août dernier a été compensé par le recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion au 1^{er} septembre ;
- Un agent titulaire des Services Techniques a été admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2017.

Questions d'initiative

- **Questions écrites des élus de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY »**

1) Rentrée scolaire 2016-2017

Nous souhaitons avoir un bilan de la rentrée scolaire avec notamment les éventuels mouvements, les évolutions en terme d'effectifs, d'inscrits aux N.A.P.

Réponse de Mme le Maire

- La Commission « Vie Scolaire » sera réunie le 5 octobre prochain ;
- Effectifs à la rentrée : 201 élèves (baisse consécutive à une diminution des naissances constatée depuis quelques années) ;
- Un nouvel enseignant a été affecté à l'École Joseph PARADIS suite à une vacance de poste ;
- Nouvelles Activités Périscolaires : 93 élèves inscrits (41 à l'École du Centre et 52 à l'École Joseph PARADIS) – 2 nouveaux animateurs ont été recrutés pour assurer la continuité du service suite au départ de 2 intervenants ;
- Bilan financier des N.A.P pour l'année scolaire 2015/2016 : charge résiduelle pour la commune = 6 897,45 €.

2) Crédits scolaires

Peut-on connaître le niveau de consommation des crédits scolaires pour notamment l'achat de livres ?

En effet, des livres manquent dans une classe.

Madame CORDIER précise qu'elle se fait porte parole des parents d'élèves.

Réponse de Mme le Maire

Le crédit alloué à l'École pour l'achat de fournitures scolaires et photocopies a été fixé à 10 825 € (50,35€ x 215 élèves) pour l'exercice budgétaire 2016.

Ni le Directeur de l'École, ni moi-même n'avons entendu parler d'un manque de livres, les manuels nouveaux ou manquants ayant été commandés et reçus.

3) Permis de construire M. et Mme et raccordement EDF

M. et Mme _____ ont acquis un terrain constructible rue de LA FERRE conformément au certificat d'urbanisme délivré par la mairie. Ils ont édifié une maison suite au Permis de Construire délivré.

Au moment de se raccorder au réseau EDF, on lui fait part de la nécessité de travaux supplémentaires à sa charge alors qu'aucune observation n'est mentionnée dans les documents délivrés.

Quelque soit le ou les organismes responsables, nous affirmons que ce ne peut-être à la famille _____ de payer ces travaux supplémentaires. Elle doit régler la taxe de raccordement comme tout citoyen.

Cela fait 2 mois que son habitation est achevée et il ne peut y résider.

Nous proposons que la commune prenne en charge les travaux, et poursuive les démarches de prise en charge financière auprès des organismes responsables de cette omission.

Ce n'est pas au bénéficiaire du permis, qui est totalement respectueux de la législation, de démêler les responsabilités entre la Mairie, l'ex DDE, ERDF, l'USEDA.

Nous demandons d'en délibérer ce soir à titre exceptionnel.

Réponse de Mme le Maire

Après avoir donné connaissance à l'Assemblée du déroulement de la procédure administrative (réception de la demande de certificat d'urbanisme – instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires – délivrance d'un certificat d'urbanisme positif sur avis favorable de la D.D.T – délivrance d'un permis de construire...), Madame le Maire rappelle que l'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire communal ; en conséquence, la commune ne peut donc plus exercer les attributions relevant de cette compétence.

Il est proposé d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de médiation avec les différents interlocuteurs (intéressés – Municipalité – USED A – E.R.D.F).

- **Mme BOUCHER Stéphanie** : - souhaite avoir des informations sur l'exécution des travaux de réfection des gargouilles par les employés communaux ;
- **M. DUBOIS Claude** : - sollicite des informations sur l'évolution du dossier concernant la construction de 17 logements par l'OPAL Rue Maurice MOREAU ;
- félicite l'Association d'Animation Communale pour la qualité du spectacle offert à l'occasion du feu d'artifice tiré le 24 septembre (embrasement de l'église) ;
- **M. BRUNEL Gérard** : - sur ce sujet, déplore un manque d'informations auprès des administrés sur les animations de la fête communale, ce qui provoque une réaction ulcérée de M. GARY, Président de l'Association d'Animation Communale, qui, avant de quitter momentanément l'Assemblée, interpelle M. BRUNEL en lui tenant des propos très vifs et lui propose d'assurer son remplacement à la présidence de l'AAC ;

- annonce qu'il ne pourra assister à la réunion du Conseil Communautaire prévu le jeudi 29 septembre prochain ;

- **M. PETITNIOT Joël** : - sollicite l'installation d'un miroir au carrefour des Rues Maurice MOREAU et Gaston MILLET ;
 équipement commandé et réceptionné ;
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - signale une reprise des activités du Club « scrabble » Salle des Mariages à la Mairie dans l'attente de la mise à disposition de la Salle Polyvalente du rez-de-chaussée ;
- **M. GARY Franck** : - dresse le bilan des animations de la fête communale des 24 et 25 septembre derniers ;
-signale le stationnement prolongé et dangereux d'un véhicule Rue CHURCHILL ;
- **M. VAN ISACKER Eric** : - expose qu'il a été procédé ce matin à une présentation auprès des membres de la Commission Municipale « Environnement – Embellissement » et du personnel technique communal d'un nouveau matériel polyvalent destiné à l'entretien des espaces verts, au balayage des caniveaux, etc. (acquisition à prévoir au budget 2017).

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 19 octobre 2016

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël LOBBE

Danielle LANCO